

La Semaine Religieuse

DE
Québec

VOL. XVII

Québec, 10 juin 1905

No 43

DIRECTEUR, M. L'ABBÉ V.-A. HUARD

SOMMAIRE

— o —

Calendrier, 673. — Les Quarante-Heures de la semaine, 673. — Le monument Laval, 674. — Nos chroniqueurs « ouvriers », 674. — Feu l'abbé F. Pelletier, 674. — Précautions à prendre contre les incendies, 675. — Guillaume II et les catholiques, 676. — L'opinion d'un brahmine, 677. — Le latin comme langue universelle, 678. — La liberté dont on va jouir en France, d'après M. Marot, 679. — Les mémoires de Sizia, 680. — Bibliographie, 687.

Calendrier

— o —

11	DIM.	r	PENTECOTE. I cl. avec octave <i>privilegié</i> , Kyr. royal. II Vêp. de la fête.
12	Lundi	r	} De l'octave, <i>dbl.</i> I cl.
13	Mardi	r	
14	Mercr.	r	Jeune. Quatre-Temps. De l'octave.
15	Jendi	r	De l'octave.
16	Vend.	r	Jeune. Quatre-Temps. De l'octave.
17	Samd.	r	Jeune. Quatre-Temps. De l'octave.

Les Quarante-Heures de la semaine

— o —

12 juin, Saint-Théophile. — 13, Saint-Antoine de Tilly. —
14, Ile-aux-Grues. — 16, N.-D. du Portage.

Le Monument Laval

L'exécution du Monument Laval a été confiée, le 18 mars dernier, à M. Eh. Hébert, sculpteur canadien. Ce même jour, le contrat a été signé par l'artiste, par M. L.-P. Sirois, président du Comité, et par Mgr Têtu, l'un des trésoriers.

Le 25 mai, ainsi que nous le disions il y a huit jours, on a commencé le travail des fondations du Monument. Durant cette saison, on construira le mur d'enceinte, d'après les plans tracés par M. Berlinguet, architecte.

La souscription ouverte la dernière pour l'exécution de ce Monument s'élève déjà à plus de \$26 000. Il faudra recueillir au moins \$40 000 pour subvenir à tous les frais de l'entreprise. On y arrivera sans doute facilement, puisque l'élément « laïque » n'a pas encore figuré beaucoup sur la liste de souscription.

Nos chroniqueurs « ouvriers »

Dans la « Chronique ouvrière » de la *Patrie* (Montréal) du 3 juin, se trouve l'étonnant paragraphe qui suit :

La jurisprudence, les injonctions et le pouvoir des tribunaux de décréter d'inconstitutionnelles les lois faites par les représentants autorisés de la nation, voilà autant de choses que nous ne comprenons pas qu'il puisse exister dans une démocratie.

Pour bien apprécier l'œuvre que font chez notre peuple les chroniqueurs ouvriers de Montréal, il faut tenir compte du fait que les journaux qui propagent les fausses idées sont encore plus dommageables que les publications immorales.

Feu l'abbé F. Pelletier

M. Fortunat Pelletier naquit au Cap Saint-Ignace, le 1er août 1847, du mariage de M. Normand Pelletier et de Mme Justine Fortin. Il fut ordonné prêtre le 30 mai, à Québec. Il fut vicaire à Saint-Pierre, Ile d'Orléans, en 1875, à Saint-Raymond; en 1879, il devint curé de Sainte-Germaine, plus tard vicaire aux Grondines, enfin curé de Saint-Pierre de Broughton où il est décédé. Sa dépouille mortelle a été transportée au Cap Saint-Ignace pour être inhumée le 27 mai.

Un grand nombre de ses co-paroissiens se sont empressés de venir lui rendre leur dernier devoir et lui dire un éternel adieu.

Le service a été chanté par M. l'abbé Jos. Sirois, assisté des abbés T.-D. Guimond et Thos. Gelley, comme diacre et sous-diacre. L'absoute fut donnée par l'abbé Sirois. M. le curé Fafard, qui avait assisté le regretté défunt lors de sa première messe, a fait l'éloge funèbre.

Précautions à prendre contre les incendies

(Extrait d'une Circulaire au Clergé, du 29 mai 1905.)

Dans ma circulaire (32) du 16 janvier 1904, à la suite d'incendies qui eurent lieu à Chicago et ailleurs et qui furent la cause d'effroyables hécatombes, j'appelai votre attention et celle des communautés religieuses sur les précautions à prendre pour prévenir le retour de pareils désastres. Je sais, pour m'en être assuré par M. l'abbé L. Lindsay, inspecteur de nos maisons d'enseignement, qu'un grand nombre de couvents sont actuellement pourvus de tout ce qui est nécessaire en cas d'incendie. Mais le devoir complet est-il rempli? N'y a-t-il pas défaut d'organisation dans certaines institutions? Au lendemain d'une catastrophe, on se désole, on crie qu'il faut plus de protection; mais tout n'en reste-t-il pas là pour un trop grand nombre? Il faut, de toute nécessité, que les mesures de prudence les plus efficaces soient prises à l'avenir. Si les municipalités ne donnent pas l'exemple, que les maisons d'éducation les devancent. Il est vrai que ces précautions contre le feu sont coûteuses, mais elles sont nécessaires, et il ne faut pas qu'une économie mal entendue les fasse omettre. Qu'on augmente plutôt le prix des pensions.

Dans la construction de nos maisons d'éducation, ne serait-il pas à propos de ne plus placer les dortoirs au dernier étage, mais dans les étages inférieurs, réservant pour un autre but les salles occupées aujourd'hui par les dortoirs? Qu'on ait au moins à l'extérieur des escaliers de sauvetage et que tous les mois, par exemple, on exerce les enfants à s'en servir.

C'est un devoir pour toutes nos maisons d'éducation de se mettre en règle au plus tôt à ce sujet.

† LOUIS-NAZAIRE, Archevêque de Québec.

Guillaume II et les catholiques

— o —

Le 16 mai, à Metz, l'empereur d'Allemagne a reçu le cardinal Kopp, qui lui a remis l'ordre du Saint-Sépulcre en présence du chancelier de l'empire, du statthalter, prince de Hohenlohe et des évêques venus pour la cérémonie.

Dans l'allocution qu'il a adressée hier à l'empereur d'Allemagne, le cardinal Kopp a dit que l'Eglise de Jérusalem l'envoyait auprès du souverain, et qu'un tendre lien unissait l'empereur et cette Eglise depuis le séjour que le souverain avait fait à Jérusalem.

« On n'oubliera jamais, a ajouté le cardinal, les édifiantes manifestations de sentiments religieux par lesquelles Votre Majesté a enthousiasmé les chrétiens d'Orient. Profondément ému par le généreux présent que Votre Majesté a fait aux catholiques allemands, le patriarche Piavi a voulu perpétuer le souvenir de ce pèlerinage impérial en conférant à Votre Majesté la plus haute distinction dont il dispose, c'est-à-dire les insignes de l'ordre du Saint-Sépulcre.

« Avec le joyeux assentiment du Pape actuel, dont il a reçu les encouragements, il a préparé l'exécution de ce projet et m'a demandé dans une lettre, en date du 5 janvier, de remettre à Votre Majesté les insignes de l'ordre. Il est mort le 21 du même mois, et, exécutant son testament, je prie Votre Majesté de daigner accepter la grand-croix de l'ordre du Saint-Sépulcre comme couronnement de l'idée élevée que Votre Majesté a exprimée par la donation de la *Dormitio Sanctæ Mariæ Virginis*. »

Metz, 16 mai.

En recevant les insignes de l'ordre du Saint-Sépulcre, l'empereur a répondu ainsi à l'allocution du cardinal Kopp :

« Les paroles du cardinal me remettent en mémoire le temps où il m'a été permis de séjourner avec l'impératrice dans les Lieux Saints. J'ai ressenti une vive satisfaction d'avoir pu grâce au bon vouloir du Sultan, acquérir sur le sol sacré de Jérusalem un terrain que j'ai assigné aux Bénédictins allemands dont j'avais apprécié, au mont Cassin, l'excellente œuvre.

Puisse la semence jetée alors porter des fruits bénis pour les catholiques allemands de l'empire ! »

Guillaume II a ensuite rappelé que le cardinal Kopp assistait à la consécration de la cathédrale de Metz en qualité de légat de Léon XIII, ce vénérable vieillard, qui s'était aussi rapproché personnellement de lui, l'empereur. « Aujourd'hui, a continué Guillaume II, le cardinal représente ici le Pape actuel pour lequel, d'après les actes accomplis par lui jusqu'ici, je ressens déjà une haute considération. J'accepte volontiers, sur le désir de l'auguste patriarche de Jérusalem, les insignes de l'ordre du Saint-Sépulcre, et je vois dans cet honneur qui m'est fait un nouveau lien me rattachant à l'activité chrétienne en Terre-Sainte. »

L'opinion d'un Brahmine

RÉPONSE CANDIDE METTANT EN CONTRASTE LES MISSIONNAIRES PROTESTANTS ET LES MISSIONNAIRES CATHOLIQUES

Ecrivant au *Catholic Columbian* au sujet d'une mission qui vient d'être prêchée aux non-catholiques, dans l'église de Saint-François de Sales, à Cincinnati, un prêtre de l'apostolat de Cleveland raconte ce qui suit :

Une assistante intéressée, pendant toute la semaine, fut Madame Webb, une convertie, sœur de feu Stanley Mathews, juge de la Cour Suprême. Une conversation tenue en sa présence, à bord d'un transatlantique, est trop bonne pour n'être pas publiée et répandue partout.

Un protestant écossais avait imposé sa compagnie à un Brahmine instruit qui revenait du Parlement des religions tenu à Chicago. Après avoir essayé vainement à intéresser le bouddhiste à un projet d'argent, le protestant dit tout-à-coup : « Vous devez admettre au moins que nos missionnaires presbytériens font beaucoup de bien dans les Indes ; c'est là un fait que tous les voyageurs admettent volontiers. »

« Voulez-vous que je fasse une réponse candide à votre question ? »

« Mais oui, certainement, » répondit l'Écossais.

« Alors, laissez-moi vous dire, continua le Brahmine, que lorsque je vois un homme venir dans mon pays avec femme et

famille, et s'entourer non pas seulement de choses nécessaires à la vie, mais des choses de luxe; lorsque je le vois séjourner dans les vallées pendant l'hiver et dans les fraîches montagnes pendant l'été; lorsque je le vois refuser de sortir la nuit de peur de contracter la fièvre, bien qu'il soit mandé par des malheureux aux prises avec la mort; je dis que cet homme se sert lui-même. Tel est le missionnaire protestant. Mais lorsque je vois un homme laisser famille et patrie, comme fait le prêtre catholique, brisant tous les liens qui l'unissent à ses amis et au passé; privé souvent des premières nécessités de la vie, vivant toujours où son devoir le veut, soit dans les froides montagnes l'hiver et dans les vallées chaudes l'été; répondant à tous les appels de nuit; entreprenant des voyages dangereux; pénétrant jusque dans les demeures de la peste; cela non pour quelques années, mais pour toute la durée naturelle de la vie; cela encore dans les sacrifices du célibat; je dis que cet homme est un vrai serviteur de Dieu. Et ce que je dis, toute l'Inde le dit.»

Le latin, comme langue universelle

Mgr Germain, archevêque de Toulouse, élu dernièrement mainteneur à l'Académie des Jeux floraux et y prononçant un discours de remerciement, émettait l'idée originale de voir substituer le latin, comme langue universelle, à ces langages factices, *volapuk* et *esperanto*. Et les raisons qu'en donnait Mgr Germain méritent d'être rapportées: «Rome, dit Sa Grandeur, communiqua à cette langue quelque chose de sa majesté. Le centurion s'en était servi pour commander ses troupes, le juge pour rendre ses arrêts, le rhéteur, pour intimer ses ordres; l'Eglise parut qui en fit comme l'organe de sa divine mission. C'est dans cette langue que les Jérôme et les Augustin arrêtaient ces règles admirables au moyen desquelles furent réformés et complétés les Codes des légistes romains; que les Grégoire et les Ambroise chantèrent ces prières et ces hymnes immortelles auxquelles la liturgie est redevable de son plus vif éclat; qu'enfin les Souverains Pontifes révélèrent au monde les beautés et les bienfaits de la doctrine dont ils étaient les divins messagers. Ainsi l'infaillible autorité de Rome chré-

tienne vint ajouter une nouvelle gloire à cette langue déjà marquée par Rome païenne du caractère d'une incomparable grandeur. Cette langue, comme la vérité dont elle fut l'organe, retentira dans tous les temps et sous tous les cieus, et puisque dans le passé elle fut un instrument de diffusion universelle, je me demande pourquoi nos contemporains n'auraient pas recours à elle afin de réaliser un de leurs rêves. Pourquoi la langue sacrée de deviendrait-elle pas aussi la langue savante, littéraire, diplomatique de l'univers civilisé ? Pourquoi ne pas lui confier l'échange des idées, les relations d'affaires, la solution des conflits ? Que de malentendus pourraient être prévenus, que de retards évités, que de progrès réalisés ! Les peuples ainsi rapprochés seraient plus portés à s'aimer comme des frères, et un grand pas serait fait vers cet idéal de paix douce et féconde auquel ils ne cessent d'aspirer. »

— 0 —

La liberté dont on va jouir en France d'après M. Maret

Tout vient à point à qui sait attendre, et à force de lois nous parviendrons bien à être libres. Nous avons déjà un tas de libertés, admirablement organisées. Ainsi nous avons la liberté des juges d'instruction et des agents de police, qui, à tout propos et même hors de propos, peuvent pénétrer chez vous, ouvrir vos tiroirs, se gondoler en lisant votre correspondance, et vous expliquer ensuite que c'était pour savoir si vous n'aviez pas prêté un vieil *Epitome* à un monsieur qui s'en serait servi contrairement à la loi de liberté, qui lui interdit d'enseigner le latin. Nous avons beaucoup de libertés de ce genre. Ayez patience, et nous vous donnerons celles qui vous manquent encore.

La liberté de conscience, par exemple, qui jusqu'à présent avait été mal définie (ce sont les mauvaises définitions qui nous perdent), et qui n'est pas du tout comme le croyaient quelques naïfs, la liberté de pratiquer un culte, mais la liberté d'embêter ceux qui le pratiquent.

Car, où serait, je vous le demande, la liberté pour un bon citoyen, s'il n'avait pas le droit d'embêter les autres ? Ce droit, dont l'absence se fait remarquer dans la fameuse déclaration, est pourtant un des plus chers et des plus précieux. Plutôt

que d'abandonner ce droit, un Français préférerait abandonner tous les autres. Il aimerait mille fois mieux être embêté lui-même que de renoncer à embêter les autres; et il ne se sent jamais plus libre que lorsqu'on l'autorise à distribuer des coups de bâton, dût-il personnellement en recevoir une part abondante.

Les ecclésiastiques vont enfin jouir du droit commun. Le droit commun n'est-ce pas d'aller en prison, de payer l'amende et de faire tout ce qui n'est pas défendu par la loi? Or, comme la loi défend tout, ils seront comme les camarades, et n'auront le droit de faire quoi que ce soit. Pour ma part, je ne connais pas d'autre droit commun.

Notre liberté à nous, consiste purement et simplement en l'obéissance passive à notre goût et à notre volonté. Je porte un veston, tu porteras une veste; je n'aime point la musique des cloches, tu ne clocheras plus. « Mais, diras-tu, je l'aime moi! — Es-tu de la majorité? — Non. — Alors, tu ne comptes pas.

La liberté, c'est la majorité. Tout ce que décide la majorité est une liberté, puisqu'elle décide; et le jour où elle ordonnera qu'on me coupe le cou, je devrais courber la tête avec la conviction que nul ne saurait être plus libre que moi.

N'a-t-on pas écrit, et les sots ne répètent-ils pas que la liberté consiste à obéir à la loi?

Les Mémoires de Sizia

DICTÉS PAR CETTE NÈGRESSÉ A SŒUR JOACHIM, RELIGIEUSE
MISSIONNAIRE A NOTRE-DAME AUXILIATRICE (OUSHIROMBO.)

— o —

J'habitais dans mon enfance un joli village, bien loin d'ici. Mon père était connu pour un habile chasseur d'éléphants, et souvent il rapportait de ses expéditions d'énormes défenses d'ivoire, qu'il amoncelait dans notre maison, pour son trafic avec les Arabes ou les négociants de la côte.

Un jour, des marchands zanzibarites vinrent acheter quelques charges d'ivoire, pour lesquelles ils livrèrent en échange des perles et des rouleaux de fil de cuivre. — Puis, m'ayant aperçue, ils demandèrent à mon père de m'emmener avec eux pour m'offrir à leur maître. — Comme je pleurais en entendant

cette proposition, mon père vint me dire : « Tais-toi ; ces hommes ne te feront point de mal ; ils te conduiront seulement chez des parents qui demeurent au loin. » — On discuta un peu sur le prix de la vente, et je vis les étrangers donner à mon père quelques brasses d'étoffe, dont il parut satisfait. — Quant à moi, sans pitié pour mon désespoir, on m'amena de force avec d'autres jeunes filles du village, et bientôt nous fîmes toutes vendues à un Mulungwani, qui me prit pour sa femme, tandis que les autres devenaient ses servantes. Mais quelque temps après, il mourut, empoisonné par une femme qu'il avait renvoyée depuis peu, et qui ne pouvait supporter cet affront. — Ainsi je me trouvai libre, et j'acceptai la proposition que me fit un esclave, devenu libre comme moi, de me reconduire chez mon père, car je ne souhaitais rien davantage, malgré la dureté dont il avait fait preuve à mon égard.

Je me mis donc en marche, confiante dans la bonne foi de mon guide ; mais je m'aperçus bientôt qu'il m'avait trompée, car je ne reconnaissais pas le chemin que j'avais parcouru lors de mon premier voyage, et au lieu d'arriver dans mon pays ce fut chez sa propre mère qu'il m'introduisit, après quelques jours de marche. Cette femme me fit bon accueil, et m'examinant curieusement, elle dit à son fils : « Tu as bien trouvé, enfant ; mets celle-ci en réserve, elle sera ton épouse. » — A ces mots, je me récriai bien fort : « Non, non, dis-je à Kanioka, tu m'as emmenée par ruse, je ne veux pas de toi pour mari. » — Cet homme, qui au fond n'était pas méchant, me répondit avec douceur : « Sois tranquille, tu seras bien ici : vois la « maison, elle est grande ; et moi, je serai toujours bon pour « toi. » — Je m'attendais à des menaces et à une explosion de colère ; la mienne tomba devant ces bonnes paroles, et, non sans tristesse pourtant, je me résignai à mon nouveau sort.

Il y avait dans la maison deux autres femmes qui devaient me servir. Le maître étant sorti, elles voulurent aller chercher du bois dans la forêt, et, n'osant rester seule, je me décidai à les suivre. — Mais à peine étions-nous entrées dans le bois, que des hommes armés se jetèrent sur nous pour nous garrotter, et nous traînèrent ensuite vers un groupe de gens qui avaient aussi la corde au cou. Nous étions là six femmes et trois hommes. Ces derniers tentèrent de se révolter, mais ils furent

assommés sous nos yeux ; nous fûmes attachées à la suite des autres captives, et, bien que toutes tremblantes de frayeur, nous dûmes faire un effort, sous peine d'être tuées sur place, pour marcher avec nos ravisseurs, qui nous conduisirent à leur roi. « Coupez les liens de cette femme », dit celui-ci dès qu'il m'aperçut, et il me donna comme épouse à un grand de ses amis. Je crus alors être au terme de mes maux, car le chef auquel j'appartenais me traitait avec bonté, et j'espérais avoir auprès de lui une vie tranquille, lorsqu'un puissant voisin vint attaquer mon mari, qui fut grièvement blessé dans cette querelle. Ses ennemis envahirent notre maison et emportèrent tous nos biens, et moi avec eux. Je réussis pourtant à m'échapper de leurs mains, et, m'enfonçant dans le désert sans vivres, sans ressources d'aucune sorte, j'errai çà et là sans rien manger pendant quatre jours. J'allais au hasard, harassée de fatigue et mourant de faim, quand j'arrivai sur le bord d'un grand fleuve, dont le courant était très rapide, et m'aurait infailliblement emportée, si j'avais essayé de le passer à la nage. Ah ! si j'avais pu, cependant, le mettre entre moi et ceux qui me poursuivaient, c'eût été le salut ! Hélas ! il n'y avait pas un arbre jeté en travers du courant, pas une pierre à fleur d'eau ! En vain je montais et descendais le long du fleuve ; mes forces achevaient de s'épuiser, et comme, malgré tous les malheurs que j'avais déjà supportés, je tenais cependant encore à la vie je me décidai à retourner sur mes pas, au risque de tomber entre les mains de ceux qui me poursuivaient, ce qui ne tarda pas à arriver. Ils me traitèrent avec moins de ménagement encore que la première fois, car ils avaient ordre de me regarder comme une esclave fugitive, et de me vendre au premier venu, puisque j'avais eu le tort de me sauver.

Ces hommes me vendirent, en effet, et le Dieu que les Blancs m'ont appris à connaître veillait sans doute sur moi, car je ne fus point malheureuse avec Kafukou, qui devint le père de ma petite Nakwezi.

Tous les ans, Kafukou se rendait à la côte, pour trafiquer avec les Arabes et les Indiens, et à son retour, il me rapportait des perles, des étoffes et se plaisait à me combler de cadeaux. Mais il traitait avec moins de générosité sa mère, qui habitait une case à côté de la nôtre, et la méchante vieille en conçut

contre moi une telle jalousie que, pendant les absences de son fils, elle me faisait payer cruellement les bontés qu'il avait pour moi, et cherchait tous les moyens de me nuire, si bien que ma vie même n'était plus en sûreté. C'était d'ailleurs une sorcière renommée, et elle tenait caché un grand serpent dont, je ne sais comment, elle prenait le venin pour composer des breuvages mortels, avec lesquels elle empoisonnait ses ennemis.

Un jour qu'elle me savait à la maison, occupée à cuire le bûgali, elle lâcha son affreux serpent, que j'aperçus tout à coup à ma porte. Je me sauvai dans le fond de ma case, mais lui, grim pant au mur et se coulant entre les herbes qui formaient la toiture, tomba sur moi, s'enroula à mon bras et me mordit. Mes cris attirèrent les voisins, mais personne n'osait approcher de moi; enfin, un homme courageux se hasarda, me délivra et mit en pièces le dangereux reptile, que l'on brûla. Celui qui m'avait sauvée mit ensuite sur ma plaie un remède qui fit désenfler mon bras, et me fit prendre une boisson qui me guérit aussi intérieurement. Tandis qu'on me soignait ainsi, mes voisines me disaient: « Ne reste plus ici, car cette femme, la vieille, te tuera pour sûr ». J'aurais bien voulu, en effet, fuir bien loin de cette méchante sorcière, mais je ne savais où aller, je ne pouvais abandonner mon enfant, et j'attendais à ce moment le retour de Kafukou, qui avait dû se joindre à une caravane arrivant de Bagamoyo. Une fois mon mari arrivé, sa présence me protégerait contre les embûches de mon ennemie, et me permettrait d'attendre quelque occasion favorable pour me mettre définitivement hors de ses atteintes.

Un jour, je reçus la visite d'une femme qui sortait de l'Oushirombo. Tundwa raconta comment les Blancs très bons, très miséricordieux, étaient venus s'établir dans cette contrée, et comment ils enseignaient une belle doctrine, soignaient les malades, et apprenaient aux gens du pays à cultiver la terre, à faire des maisons et beaucoup d'autres choses. Mon étonnement fut encore bien plus grand, lorsque je sus que des femmes blanches étaient aussi venues de très loin, pour pratiquer toutes ces œuvres parmi les Noirs, et pour recueillir dans une grande maison les femmes et les filles qui y demandaient asile. « Chez les Mamas, ajouta la visiteuse, on ne souffre pas la paresse, et il faut que chacun travaille; mais on est bien

heureuse auprès d'elles ; vas-y, toi, c'est bien ce qu'il te faut. »

A partir de ce moment, je n'eus plus d'autre pensée que celle de connaître ces femmes blanches, qui étaient venues d'Europe se dévouer aux pauvres Noirs, et, n'osant confier mon secret à personne, ne pouvant pas non plus supporter la pensée de me retrouver seule en butte à la méchanceté de la vieille mégère, quand approcha l'époque où Kafukou allait de nouveau retourner à la côte, je lui demandai avec instance la permission de profiter de son absence pour aller visiter ma famille. — « Va, me dit-il, mais laisse l'enfant ici. » Abandonner mon enfant aux mains de cette méchante femme, jamais ! J'aurais préféré cent fois exposer ma propre vie. — « Nakwesi est trop petite pour se passer de mes soins, dis-je à Kafukou, permets que je l'emmenè avec moi. — Prends-la donc, puisque tu le veux », me répondit mon mari. Je partis, pleine de courage et d'espoir, mais je ne me dissimulais pas que je tentais une entreprise hardie et pleine de périls. Je marchai plusieurs jours dans la direction qui m'avait été indiquée, et j'arrivai à un pori (1). Les gens chez qui je dormis cette nuit-là me dirent : « C'est long à traverser, et il y a beaucoup de bêtes sauvages. »

Mais ma résolution était prise, et dans la crainte d'être retenue, je partis le matin avant le réveil de mes hôtes.

A mesure que j'avancais à travers la brousse desséchée par le soleil, je rencontrais des animaux morts ; ils avaient été saignés par les lions ou les panthères, et quelquefois écartelés en morceaux : ici une jambe, là une tête. J'eus peur, et je pensai : « Voilà le sort qui m'attend ! Comment ferai-je, la nuit, toute seule avec mon enfant, pour me défendre des fauves dans cet affreux pori ? »

Au fond de mon kilindo (2), j'avais mis en partant trois boîtes d'allumettes ; mais j'en avais donné deux en récompense à ceux qui m'avaient hébergée ; il ne m'en restait qu'une, et il me fallait épargner, pour qu'elle me servît au moins pendant deux nuits,

Sur le soir, avant que l'obscurité fût complète, je m'arrêtai, et, déposant mon enfant à terre, je me mis à rassembler un tas de feuilles sèches ; puis le couvrant d'une étoffe, j'y couchai

(1) Désert. (2) Sorte de panier à couvercle, fait d'écorce d'arbre, dans lequel les indigènes serrent les objets auxquels ils tiennent le plus.

Nakwezi, qui riait, la pauvre petite, ne se doutant pas du danger. Bientôt elle s'endormit tranquillement, et moi, courant ça et là, je ramassai du bois mort dont je fis un grand bûcher, afin d'entretenir toute la nuit du feu pour éloigner les bêtes féroces. Alors il commença à faire tout à fait noir dans le pori, les rugissements des lions se firent entendre dans le lointain ; puis, j'entendis leurs courses dans la brousse, dont les branches sèches craquaient de tous côtés sous leurs pas ; ils se rapprochaient ; encore un peu, nous allions être leur proie ! — Malgré ma frayeur mortelle, j'allais et je venais, attisant le feu, et lui cherchant sans cesse de nouveaux aliments. Encore fallait-il veiller à ne point incendier le tas de feuilles sur lequel mon enfant dormait auprès du foyer ! — Cependant, les lions n'osèrent nous attaquer, derrière la barrière de feu que je leur avais opposée ; leurs terribles rugissements me firent trembler jusqu'au matin ; puis ils s'éloignèrent peu à peu, pour courir à d'autres proies dont, le lendemain, je rencontrai tout le long de ma route les restes sanglants.

Quoique je fusse bien fatiguée, je marchai toute la journée, mon enfant sur le dos. J'aurais tant voulu atteindre avant le soir la fin de cet épouvantable désert ! — Il m'eût été facile de faire un festin, avec la viande fraîche que je heurtai à chaque pas, mais la frayeur parlait plus haut que la faim, et je me hâtais, pensant toujours à ces femmes blanches, auprès desquelles je devais trouver la sécurité et la paix.

L'étape était trop longue ; il me fut impossible de la fournir tout entière, et la nuit nous surprit une seconde fois dans le pori ! — En entendant les ricanement des hyènes, la voix formidable des lions, j'eus un moment de découragement, et je crus tout perdu. Épuisée par la marche forcée que je venais de faire avec mon fardeau, presque mourante de faim, il me sembla que je n'aurais jamais le courage de passer encore une nuit semblable à la précédente. La vue de ma petite Nakwezi dissipa pourtant ces sombres pensées. Devais-je abandonner son salut et le mien, si près d'atteindre le but ?

Je disposai donc tout comme la veille ; les fauves vinrent tout près de l'enfant, mais j'agitai devant eux des branches, enflammées, en poussant de grands cris, et cette fois encore ils se retirèrent sans nous faire de mal.

Le lendemain, nous atteignîmes les frontières de l'Oushirombo. — Les premiers indigènes qui m'aperçurent me demandèrent d'où je sortais ainsi, toute seule avec mon enfant — « Du pori », leur répondis-je. — Ils ne voulurent pas me croire. « Une femme sans défense, chargée d'un enfant, avoir traversé le pori, c'est impossible ! Il n'y a que des hommes armés qui puissent risquer une pareille folie ! — Si vous ne voulez pas me croire, allez maintenant chercher dans la brousse les gigots, les quartiers de bêtes que les lions y ont laissés cette nuit, et vous me direz après le festin que mes paroles ne sont pas des contes ! » Quand ils surent qu'il y avait un grand régal de viande à faire dans la forêt, ils voulurent tous y courir, et m'engagèrent à rester au premier village, sans doute dans la crainte que d'autres, instruits par moi, n'allassent leur disputer le butin dont je leur avais parlé. — Mais leur promesse de me donner une bonne part de leur prise ne put me décider à séjourner chez eux. D'ailleurs, j'avais encore deux jours de marche avant d'arriver à la Mission, et il me tardait de constater par mes yeux si tout ce qu'on m'avait dit des Blancs était vrai.

J'e dis donc à ces gens que je leur abandonnais volontiers ma part du festin auquel ils voulaient bien m'inviter, et après m'être reposée une heure ou deux au village, et avoir pris un peu de nourriture, je me remis en marche, encouragée par l'idée que les plus grandes difficultés du voyage étaient désormais vaincues.

La nuit suivante, je logeai dans une case abandonnée, et au petit jour, je continuai mon chemin. Ce fut là ma dernière étape. Avant le soir, j'arrivai à la Mission, et, entrant dans la cour des Pères, je m'assis, car je ne pouvais presque plus me soutenir, et regardai le va-et-vient des travailleurs. Ceux-ci prévinrent les Missionnaires. L'un d'eux vint me demander avec bonté ce que je faisais là, et ce que je désirais. Je répondis que j'étais venue de bien loin pour voir les femmes blanches de Oushirombo et leur demander asile, et le missionnaire me fit alors conduire chez les Sœurs.

EPILOGUE

Sizia a présenté au saint baptême sa petite Nakwesi, et l'enfant, grâce à son jeune âge, est devenue chrétienne, sous le nom d'Hermina. Quant à l'héroïque mère, obligée de se soumettre à la longue préparation des adultes, elle est devenue

l'une des plus ferventes catéchumènes de la Mission. Son intelligence et la délicatesse de ses sentiments égalent son courage. Un jour, l'une de nous lui demandait : « Et que dira « Kafukou, à son retour de la côte ? Ne crains-tu pas sa vengeance, quand il verra que tu as quitté sa maison pour n'y « plus revenir ? » — La négresse leva sur son interlocutrice un regard calme et confiant : « Kafukou a le cœur droit, répondit-elle, et il sait qu'il m'a permis de partir. Tundwa lui fera « savoir le lieu de mon refuge. S'il vient à l'Oushirombo, il « connaîtra les missionnaires et il les aimera. Qu'il se fasse « alors chrétien, et nous bâtirons ici notre case. »

Bibliographie

— *Petit Manuel antialcoolique*, dédié à la jeunesse canadienne, par R.-Ph. Sylvain, chanoine. Rimouski, 1905. (Se vend au Couvent des Sœurs du Saint-Rosaire, Rimouski, et au bénéfice de l'institution.)

Toute la presse du pays a déjà fait excellent accueil à ce *Petit Manuel*, dont le format est exigü, mais dont la valeur est grande. Le vice de l'ivrognerie y est examiné à tous les points de vue, par demandes et par réponses, en un style très simple et à la portée des enfants. Nous félicitons M. le chanoine Sylvain de cette publication, qui peut rendre les plus grands services dans tous les coins du pays, pourvu que la diffusion en soit aussi considérable que possible.

— CONFÉRENCES ET DISCOURS, *Deuxième série*, par A.-B. Routhier, juge en chef de la cour supérieure pour la province de Québec. Montréal, 1904. Un volume in-8° de 426 pages. Prix, \$ 1.25. (Librairie Beauchemin, 256, rue Saint-Paul, Montréal.)

Nous espérons pouvoir revenir prochainement sur ce beau volume.

— Saint François de Sales, *Lettres de Direction*. Préface du Marquis Costa de Beauregard, Paris. 1905. (Librairie Vve Ch. Poussielgue, 15, rue Cassette.)

Volume in-12 de 328 pages, contenant cent lettres, adressées à des personnes de diverses conditions par le grand évêque de Genève, si renommé directeur des âmes.

— *Jésus-Christ et la Femme* par la comtesse Ernestine de Trémaudan, chanoinesse de Sainte-Anne de Munich. 3e édition. Prix, 4 francs. Vol. in-12 de 282 pages. (Librairie Vic et Amat, rue Cassette, Paris.)

En tête de ce remarquable ouvrage, se trouvent des lettres très élogieuses de plusieurs évêques.

— *Quatre cents ans de Concordat*, par Alfred Baudrillard, Docteur ès Lettres, Agrégé à l'Université. Un volume in-12. 3 fr, 50. (Librairie Vve Ch. Poussielgue, rue Cassette, 15, Paris).

Sous ce titre « Quatre cents ans de Concordat, » M. l'Abbé Baudrillard, avec l'autorité que lui donnent ses travaux historiques antérieurs, expose en sept chapitres l'histoire du régime concordataire dans notre pays depuis ses origines lointaines au quinzième siècle jusqu'au dépôt du rapport de M. Briand sur la séparation de l'Eglise et de l'Etat en 1905. Il montre que le régime concordataire n'est pas responsable des méfaits qu'on lui impute. Il n'a pas empêché l'Eglise de remplir sa mission ; il n'a pas fait un épiscopat servile, incapable de parler quand il fallait parler ; il n'a pas davantage donné un épiscopat révolté contre l'Etat ou peu soucieux de ses intérêts : il a accordé à l'Etat les garanties dont celui-ci a besoin dans un pays centralisé comme le nôtre ; il a maintenu la paix des consciences et permis aux catholiques de contribuer au bien public et au progrès général ; et cela sous tous les gouvernements qui ont été des gouvernements vraiment nationaux et non des gouvernements de parti. Sa suppression ne peut qu'aggraver l'état de choses présent. Le volume de M. Baudrillard se termine par une bibliographie méthodique, précieuse pour tous les chercheurs et les politiques désireux de se mettre au courant.

La presse de Chicoutimi

* — Nous souhaitons grand succès au *Travailleur*, journal hebdomadaire, (\$ 1.00 par an) qui vient d'être fondé à Chicoutimi, et dont le programme nous paraît excellent. Il est rédigé par un jeune homme de talent, M. Damase Potvin, qui fut le chroniqueur très remarqué des dernières années de feu l'*Oiseau-Mouche*.

— M. Horm. Magnan est devenu depuis peu de temps le rédacteur du *Progrès du Saguenay*, et à su déjà lui donner un caractère qui le recommande aux amis de la bonne presse. Avec son confrère le *Travailleur*, le *Progrès du Saguenay* exercera un rôle très utile dans cette région si intéressante de Chicoutimi.

M. l'abbé J. O. Brousseau, de l'orphelinat agricole de Saint-Damien de Buckland, nous informe qu'il est en mesure de procurer à MM. les Curés qui en auraient besoin, « de bonnes ménagères de presbytère, munies d'excellentes recommandations. »